

Maintenant le vent a tourné. Je me souviens du député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), qui préside maintenant le comité des finances, quand il se mettait presque dans l'état de ne plus pouvoir parler à la Chambre des communes parce que les libéraux allaient museler le débat sur cette question absolument vitale. Huit mois se sont à peine passés qu'il vient maintenant nous dire: «C'est une idée en or. J'ai eu une révélation. Je suis en faveur du groupe de la Banque mondiale: il y a huit mois j'étais dans l'erreur». Ces députés-là ne peuvent pas défendre le pour et le contre, monsieur le Président. Ils ne peuvent pas maintenant qu'ils sont au gouvernement appuyer exactement le même processus qu'ils devaient condamner quand les libéraux étaient au pouvoir.

Reconnaissons aujourd'hui que pour les Canadiens, ce sera la dernière occasion d'entendre parler de cette question à la Chambre des communes, alors que nous nous préoccupons tous désespérément de ce qui se passe dans les pays en voie de développement. Nous nous préoccupons désespérément de la situation qui règne maintenant dans les pays d'Afrique, particulièrement en Éthiopie. Nous tenons à éviter pour l'avenir des situations désastreuses de ce genre. Mais en participant à l'activité traditionnelle du groupe de la Banque mondiale, en appuyant le FMI de la façon traditionnelle, nous ne faisons que perpétuer cette absence de développement, de tentatives de mise sur pied d'une agriculture rentable dans ces pays.

• (1140)

C'est pourquoi nous avons proposé cet amendement, afin que la Chambre des communes et les députés continuent d'étudier cette question. Après tout, nous avons des comptes à rendre sur la façon dont nous dépensons les deniers publics. Lorsque nous votons continuellement des crédits par le budget des dépenses pour ces institutions traditionnelles et n'obtenons pas le rendement voulu sur ces investissements en ce qui a trait à l'aide apportée aux pays en voie de développement, je crois que nous ne faisons pas notre travail.

En conclusion, je tiens à dire que nous avons laissé échapper une très belle occasion. Je ne suis pas certain que les députés se rendent compte de ce qu'ils font en n'appuyant pas cet amendement. Cela revient à dire, comme l'a fait le député de Mississauga-Sud, que des témoins ne pourront plus se présenter devant le comité permanent, afin de discuter de l'affectation des crédits. En vertu de la procédure, lorsque le Parlement est saisi d'un projet de loi, celui-ci est renvoyé au comité permanent compétent et si les membres du comité jugent que le témoignage d'experts s'impose, afin d'expliquer un crédit en particulier—s'il doit être accru, réduit ou autre—they peuvent l'obtenir. En un sens, ce dont le président du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a parlé, est faisable, mais cette question devrait être également discutée au Parlement. D'aucuns prétendent qu'on impose alors un fardeau injuste au ministre des Finances (M. Wilson) qui devra prendre les décisions. C'est bien regrettable. Si le député prétend que nous demandons trop au ministre des Finances en ce qui a trait à notre participation à la Banque mondiale et au Fonds monétaire international, eh bien, tant pis. Si le ministre estime que c'est trop exiger de lui peut-être devrait-il céder sa place à un autre. Je ne crois pas que ce soit trop demander au ministre des Finances que d'intervenir à la Chambre pour nous expliquer notre participation à ces institutions bancaires internationales.

Accords de Bretton Woods—Loi

Il serait impardonnable de ma part de ne pas rappeler à la Chambre que ce sont les libéraux, lorsqu'ils étaient au pouvoir, qui ont décidé de ne pas discuter des banques régionales dans le cadre de ce débat. J'espère que cela fera taire certaines de leurs critiques.

J'espère également que les députés reconsidéreront leur opposition à cette proposition et se rendront compte de l'importance de discuter d'une question aussi grave au Parlement. C'est par son truchement que les Canadiens savent comment leurs députés défendent les plans de développement et d'aide à certains pays, surtout les pays du tiers monde. Il est extrêmement rétrograde d'empêcher tout débat sur cette question au Parlement et de se contenter de faire figurer les crédits qui traitent dans le budget des dépenses.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, je désire également participer au débat sur l'amendement qui a été présenté par la députée de New Westminster-Coquitlam (M^{me} Jewett). En fait, c'est un bien triste jour que celui où les ministériels essaient de limiter le rôle du Parlement, surtout dans un domaine qui préoccupe énormément les Canadiens. Le Canada a toujours manifesté de l'intérêt pour les difficultés éprouvées par toute l'humanité, et surtout les habitants des pays pauvres en voie de développement.

Le rôle du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale est crucial pour le bien-être de centaines de millions de gens dans le monde entier. Les députés ont rarement l'occasion d'examiner le rôle du Canada dans ces organismes et de discuter de leurs règlements, de leurs procédures et de leurs méthodes. Leur refuser l'occasion de le faire c'est, selon moi, faire du tort non seulement au Parlement et à ses membres, mais également aux Canadiens. Ces derniers s'attendent à voir et entendre leurs députés débattre ces questions importantes, même si ce n'est qu'à de rares occasions.

Je suppose que cela ne devrait plus me surprendre puisque c'est monnaie courante, mais ce qui me rend perplexe, c'est la volte-face du parti conservateur. Lorsqu'il était dans l'opposition, il prêchait une chose et maintenant qu'il forme le gouvernement, il nous fait entendre un autre son de cloche. Prenons le cas du projet de loi C-130 que l'ancien gouvernement libéral a présenté. Entre autres choses, ce projet de loi faisait en sorte que les crédits accordés à diverses institutions financières internationales ne fassent plus l'objet d'un débat au Parlement, mais qu'il en soit question au comité permanent des prévisions budgétaires en général. Le 25 mars 1983, le porte-parole du parti conservateur, M. Doug Roche, a prononcé un discours dans lequel il disait, comme en fait foi la page 24162 du *hansard*, ce qui suit:

Cette mesure est importante notamment parce qu'elle donne à la Chambre l'une des très rares occasions qu'elle ait d'examiner des questions de cet ordre, sans parler de lois qui se rapportent au rôle joué par le Canada au titre du développement international. Nous savons tous que l'ACDI n'a jamais été régie par une loi du Parlement. C'est uniquement au moment de l'étude des prévisions budgétaires que nous pouvons nous pencher vraiment sur le travail accompli par l'ACDI en sa capacité de principal organisme de développement international du Canada. Malheureusement, tous les députés ne savent que trop bien que les règles de la Chambre relatives à l'examen des prévisions budgétaires nous empêchent de consacrer tout le temps qu'il faudrait aux programmes de dépenses importants.

M. Roche parlait alors au nom du parti conservateur. Il a déclaré qu'il n'avait aucune confiance dans le comité permanent des prévisions budgétaires en général pour étudier les dépenses publiques consacrées au développement international.